



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AMÉNAGEMENT DE LA RN 94 AU NIVEAU DE LA ROCHE DE RAME

Atelier de comparaison des variantes d'aménagement
12 octobre 2021

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accueil

FRISON Michel – Maire de la Roche de Rame

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction

MARY Cédric – DREAL PACA

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme de l'atelier

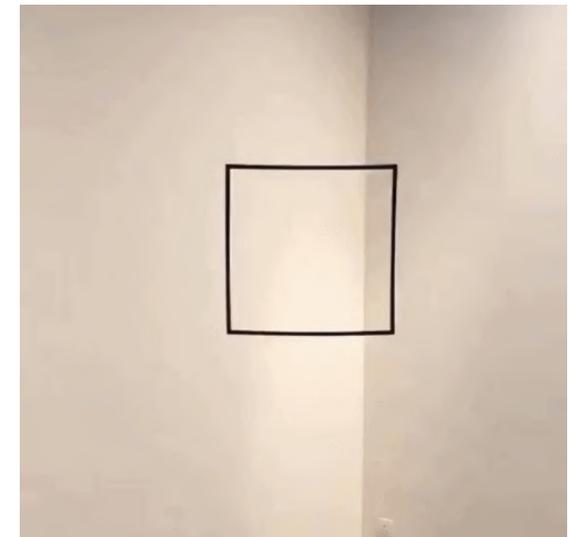
- 1. Contexte**
- 2. Retour sur la réunion publique du 29 septembre**
- 3. Rappels des variantes étudiées et éclairages complémentaires**
- 4. Travail en sous-groupe d'évaluation des variantes**
- 5. Clôture et suites**

Charte de vie de groupe pour la séance du jour et le travail en sous-groupe

Tout le monde a raison...
... partiellement !!!

- Pas de jugement
- Ecoute
- Bienveillance
- Pratiquer le « Oui... Et... »

Autres besoins de votre part ?





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Rappels de la démarche

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le projet d'aménagement de la RN94

Contexte et objectifs du projet

Éléments de contexte

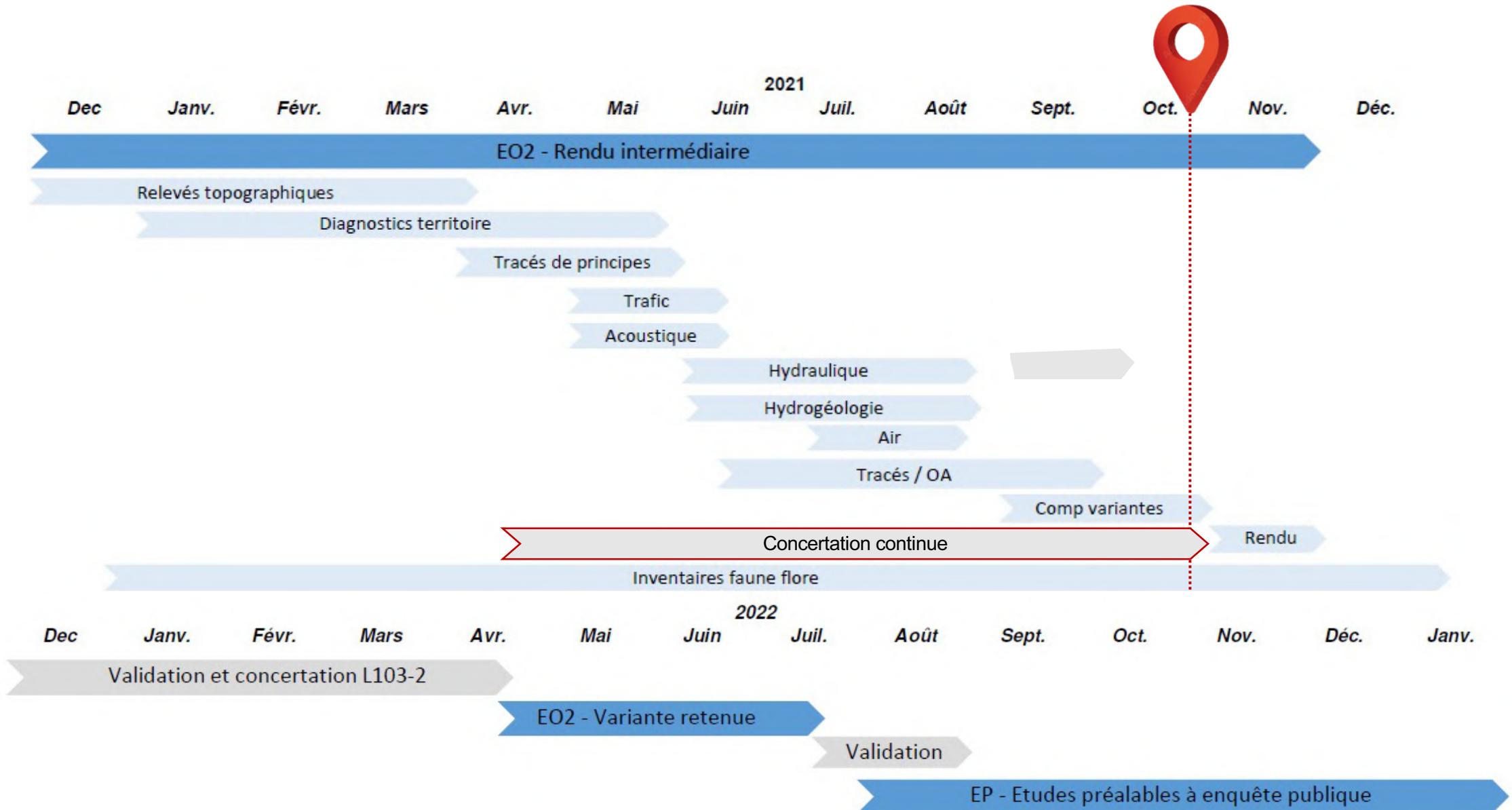
- **RN 94** : axe structurant du réseau routier des Hautes-Alpes, fonction de desserte et de liaison
- **Roche de Rame** : village rue traversé par l'axe avec un trafic moyen journalier de 7 800 v/j

Objectif du projet

- Améliorer la qualité de vie et l'attractivité touristique
- Assurer de bonnes conditions de sécurité
- Assurer des conditions de circulation satisfaisantes
- Garantir une bonne insertion du projet dans son environnement



Calendrier général du projet



Les différents temps de la concertation

Concertation continue

Démarche volontaire conduite par le maître d'ouvrage

Objectifs :

- Dialoguer sur les enjeux et objectifs du projet et les principes d'aménagement envisagés
- Assurer la meilleure intégration possible du projet dans son environnement humain et physique
- Préparer la concertation publique

Alimente le rapport de présentation de la concertation publique

Concertation publique L 103.2

Obligatoire, conduite par le maître d'ouvrage

Objectif : identifier une ou des variante(s) préférentielle(s)

Bilan de la concertation

Enquête publique

Obligatoire préalablement à la déclaration d'utilité publique (DUP)

Conduite par un commissaire enquêteur indépendant

Objectifs :

- Informer, recueillir les observations et avis sur la variante préférentielle
- Assurer la prise en compte de l'intérêt général du public

Rapport du commissaire enquêteur et avis du Préfet sur la DUP

Calendrier de la concertation



Calendrier de la concertation continue

| | | |
|--|------------------------|---|
| Phase d'écoute | <i>Mars – avril 21</i> | Analyse du contexte du projet |
| Comité de suivi | <i>21 avril 21</i> | Préparation de la concertation continue |
| Réunion publique | <i>6 mai 21</i> | Partage analyse de contexte et présentation des modalités de la concertation |
| Atelier n°1 | <i>17 juin 21</i> | Approfondissement et enrichissement des orientations prioritaires de développement <ul style="list-style-type: none"> - Partage de l'avancement des études et des considérants de la DREAL PACA - Partage de l'état des lieux et des orientations issues de l'étude de programmation - Travail sur le cadre de conception des différentes variantes |
| Atelier n°2 – séance 1 | <i>29 sep. 21</i> | Présentation des variantes |
|  Atelier n°2 – séance 2 | <i>12 oct. 21</i> | Atelier qualification et comparaison des variantes d'aménagement |
| Synthèse intégration de la concertation | | <ul style="list-style-type: none"> - Échanges avec la municipalité - Travail de conception d'adaptation et d'ajustement des différentes variantes suite à l'atelier n°2 |
| Comité de Suivi | | <ul style="list-style-type: none"> - Partage des résultats de la concertation continue - Partage des variantes préférentielles |
| Préparation de la concertation publique | | <ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités de la concertation publique - Préparation des supports de la concertation : dossier de présentation |

Objectifs de la séance du jour

- **Apporter des éclairages sur les variantes suites à la réunion publique**
- **Recueillir votre point de vue sur les différentes variantes étudiées :**
 - *Points forts / points faibles de chaque variante*
 - *Pistes d'amélioration*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Retour sur la réunion publique

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Principaux objets des échanges

- Échanges sur l'état des lieux → expressions sur certaines thématiques d'un sentiment de décalage entre les relevés techniques et le vécu des habitants sur place :
 - Sur l'acoustique
 - Sur l'accidentologie / incidents évités...
- Rappel par les participants d'une attente forte d'une déviation et interrogations sur l'intérêt d'étudier l'aménagement sur place
- Des échanges et remarques d'appréciation et de précisions sur les variantes en déviation :
 - Impact : sur l'entreprise CGA, sur le rocher de la Calla
 - Profil des variantes : carrefours et ouvrages, choix de l'implantation du démarrage au sud, rayon...
 - Coûts
- Des demandes de compléments en vue de l'atelier du 12 octobre

Demandes de complément d'information pour l'atelier du 12 octobre

- Compléter les tracés par des coupes reprenant les relevés altimétriques : creusement, remblais...
- Au delà de l'ouvrage nord, apporter des précisions sur les ouvrages sud des déviations
- Compléter les illustrations visuelles de l'intégration des déviations depuis des vues significatives



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Rappels des variantes étudiées et éclairages complémentaires

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Nota : l'ensemble des éléments présentés seront mis à votre disposition pour le travail en atelier

- *Vue en plan des variantes*
- *Coupe des ouvrages*
- *Illustrations de l'intégration paysagère*
- *Premier comparatif des impacts*
- *...*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3.1 Déviations en tracé neuf

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Considérants pris en compte

Conditions de réussites

- **Impact minime sur les habitants**
 - Insertion paysagère en harmonie avec le terrain : impact environnemental limité
 - Limitation des nuisances
- **Aménagement de ronds points ou bretelles et signalisation attractive**
 - Mise en avant du cadre local
 - Régulation de la vitesse en amont de la déviation : fluidifier le trafic en période d'affluence
- **Mise en œuvre d'un plan de déplacement interne : mobilités douces et liaison entre hameaux**
- **Aménagement des capacités d'accueil du village et réouverture des commerces**
- **Raccordement au Sud avant la ZA du Planet et au Nord au niveau du Torrent de l'Ascension**
- **Être mis à l'écart des flux tout en pouvant accéder facilement à la Roche de Rame**

Risques

- **Impact environnemental (construction) et risques de dégradation du milieu naturel**
- **Augmentation des nuisances : sonores, impact visuel...**
- **Mise en péril de la fluidité du trafic : mauvais positionnement et proportionnement des entrées / sorties**
- *Risque de perte de l'attractivité du village si les connexions ne sont pas bien traitées : baisse de la fréquentation liée à la diminution du flux routier*
- *Que la déviation n'englobe pas tous les hameaux du nord du village*

Considérants techniques pris en compte

- Zone inondable de la Durance
 - Transparence des ouvrages
 - Pérennité de l'infrastructure nouvelle

- Normes routières
 - Respect des caractéristiques routières : rayons, déclivité, carrefours...
 - Création d'une infrastructure sûre et lisible pour maximiser le report de la circulation sur la déviation

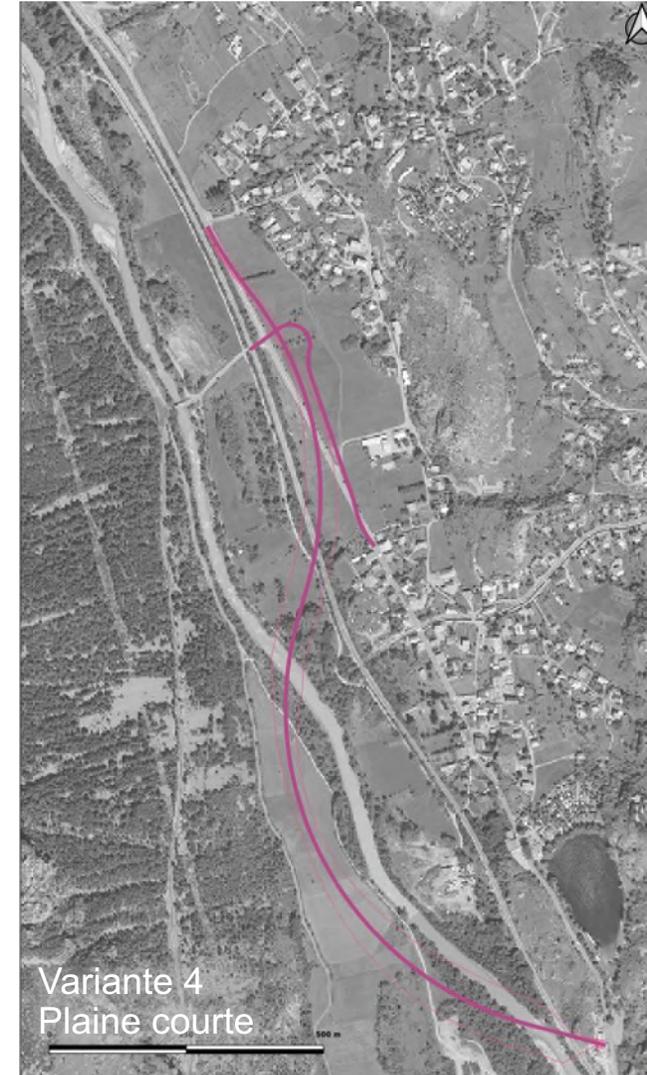
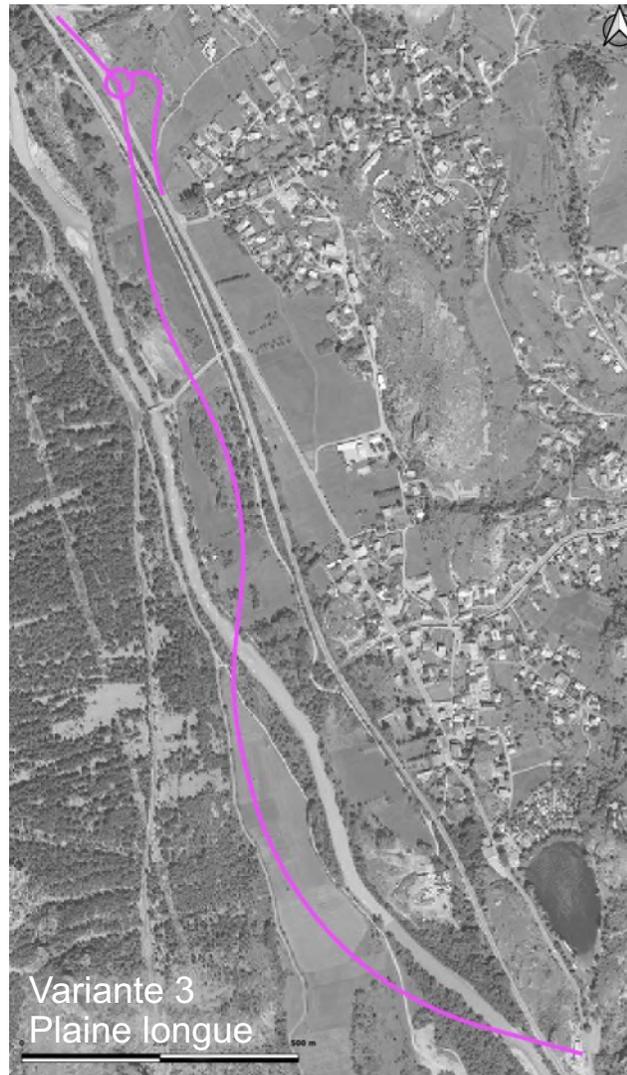
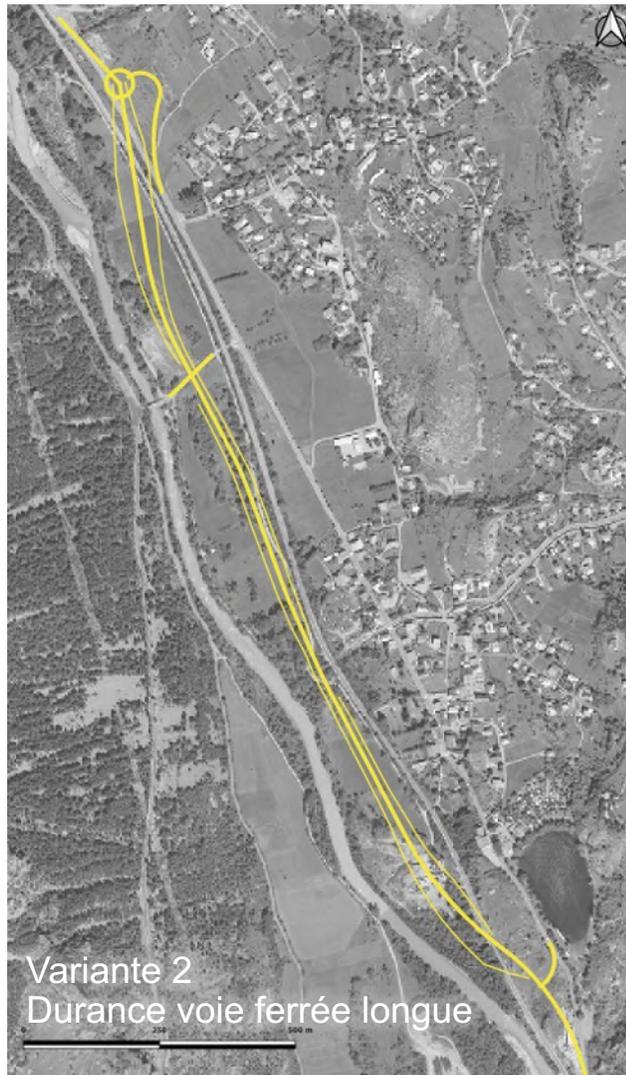
- Contraintes ferroviaires :
 - Un minimum d'impact sur le domaine ferroviaire et son exploitation
 - Ne pas affecter la stabilité de la voie



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 variantes de déviation en tracé neuf

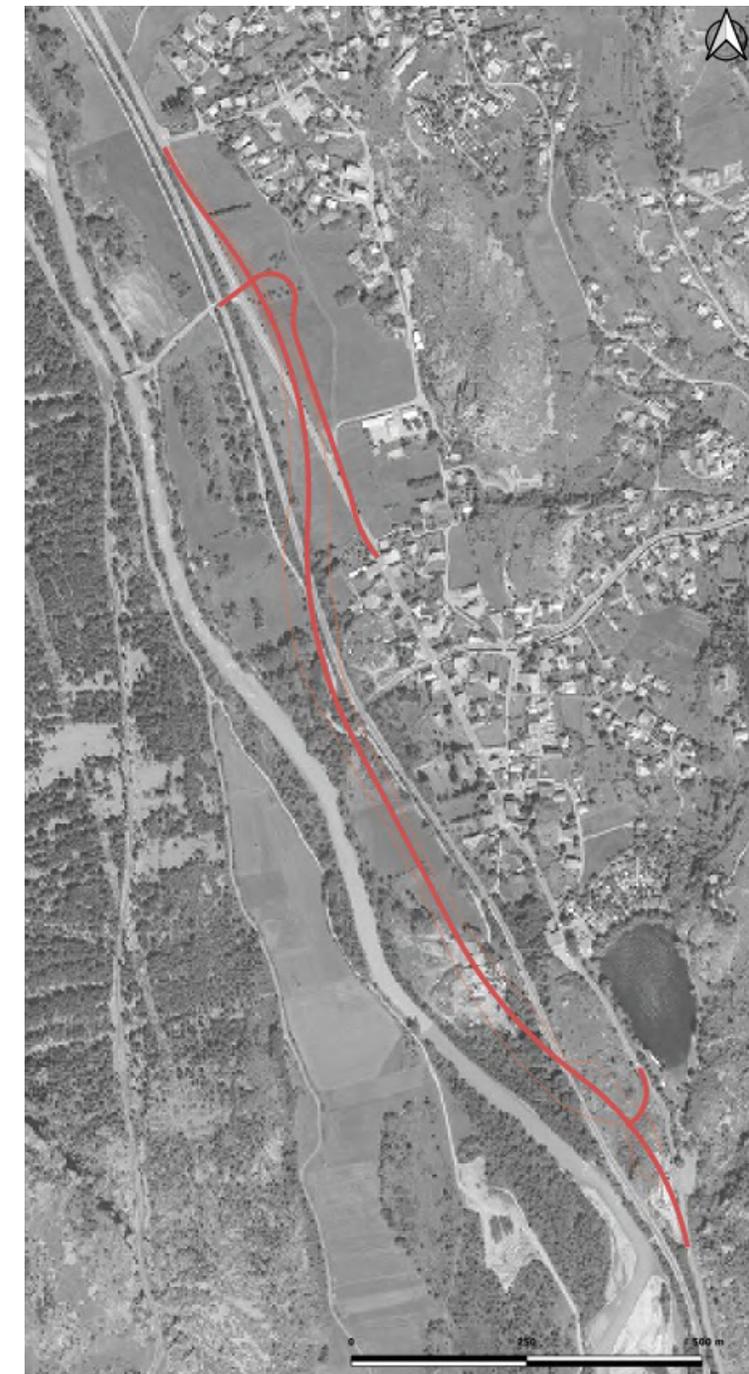


Variante 1

Déviation Durance voie ferrée courte

Principales caractéristiques

- Passage le long de la voie ferrée, de l'autre côté du village avec 2 ouvrages majeurs de franchissement de la voie ferrée
- « Traversée » de l'entreprise Lelièvre, située entre la voie ferrée et la Durance



Variante 1

Déviation Durance voie ferrée courte

Pra Paret

Les Frairies

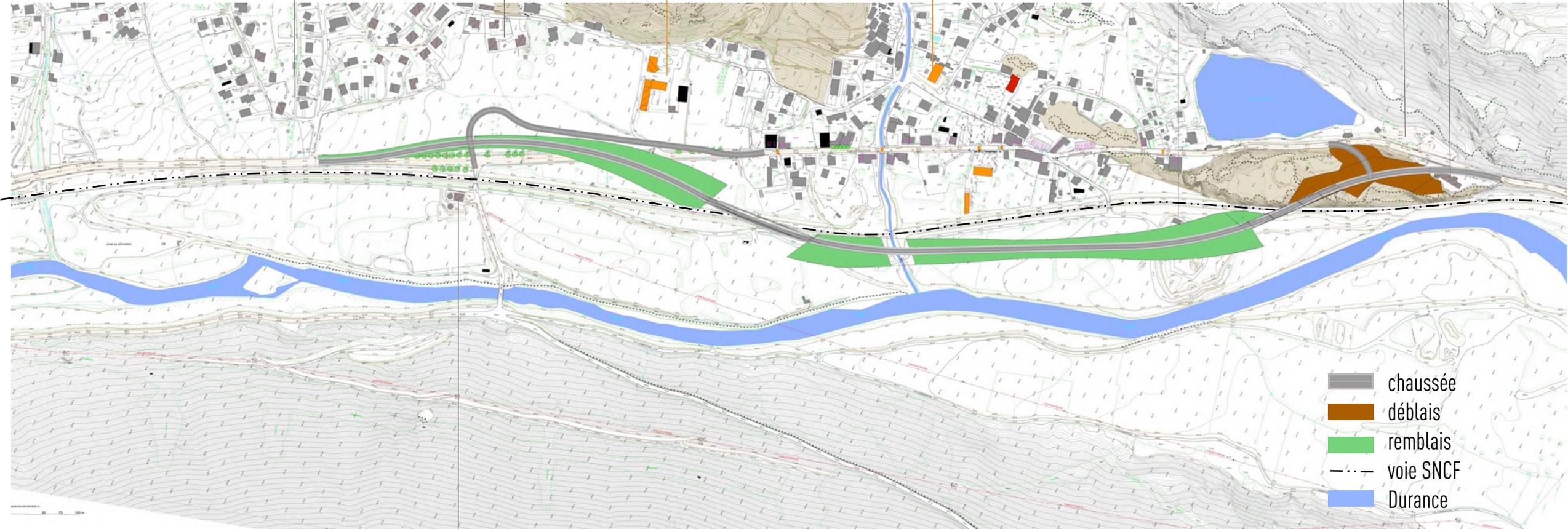
École

Mairie

Lelièvre Recyclage

Parking lac

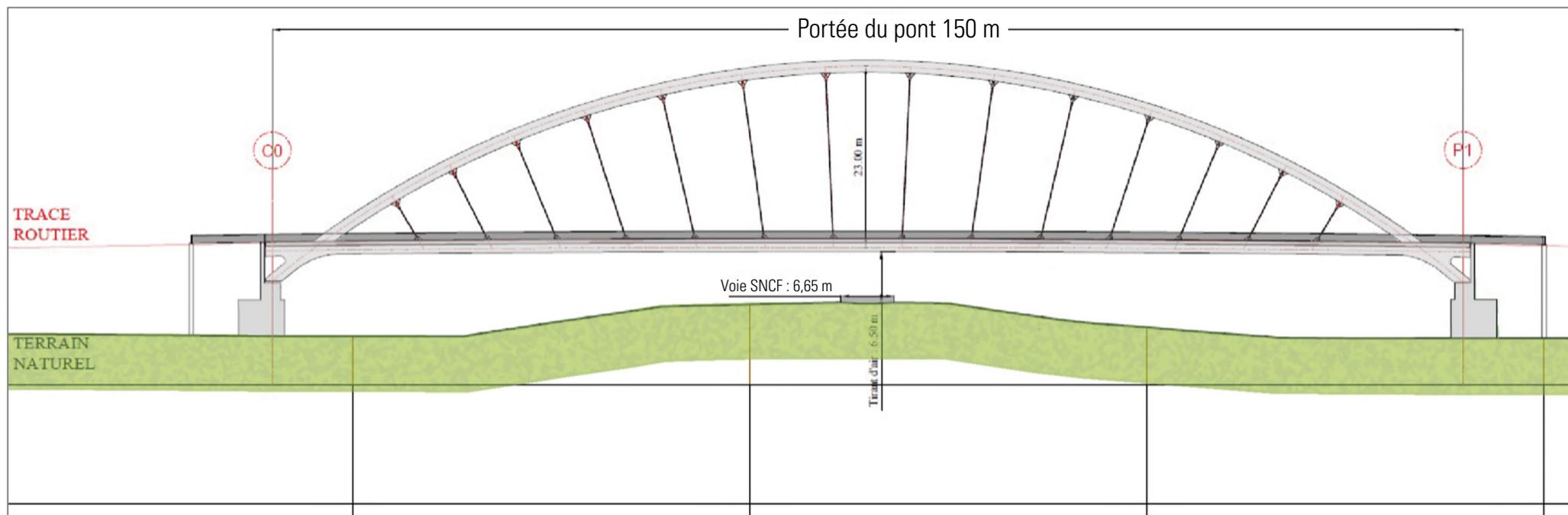
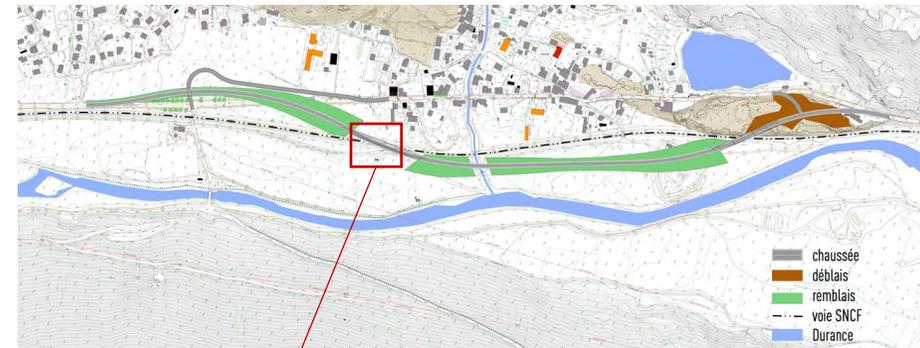
Chalets bois CGA



Station épuration

Variante 1

Déviatation Durance voie ferrée courte – ouvrage nord



Point le plus haut du pont

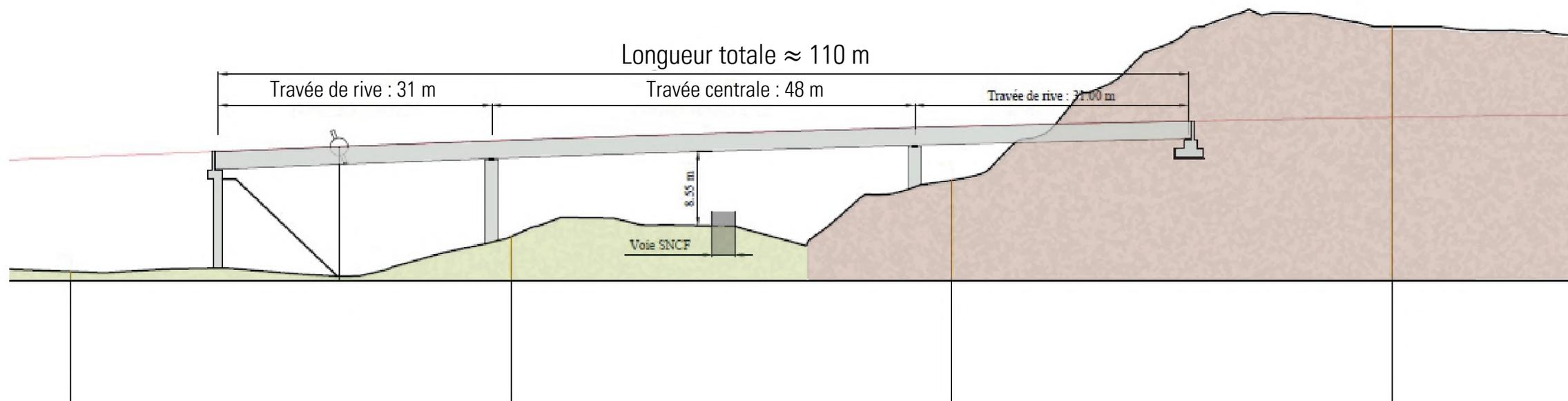
35m*

Terrain naturel

**Hauteur importante liée
au biais/portée plus
importante*

Variante 1

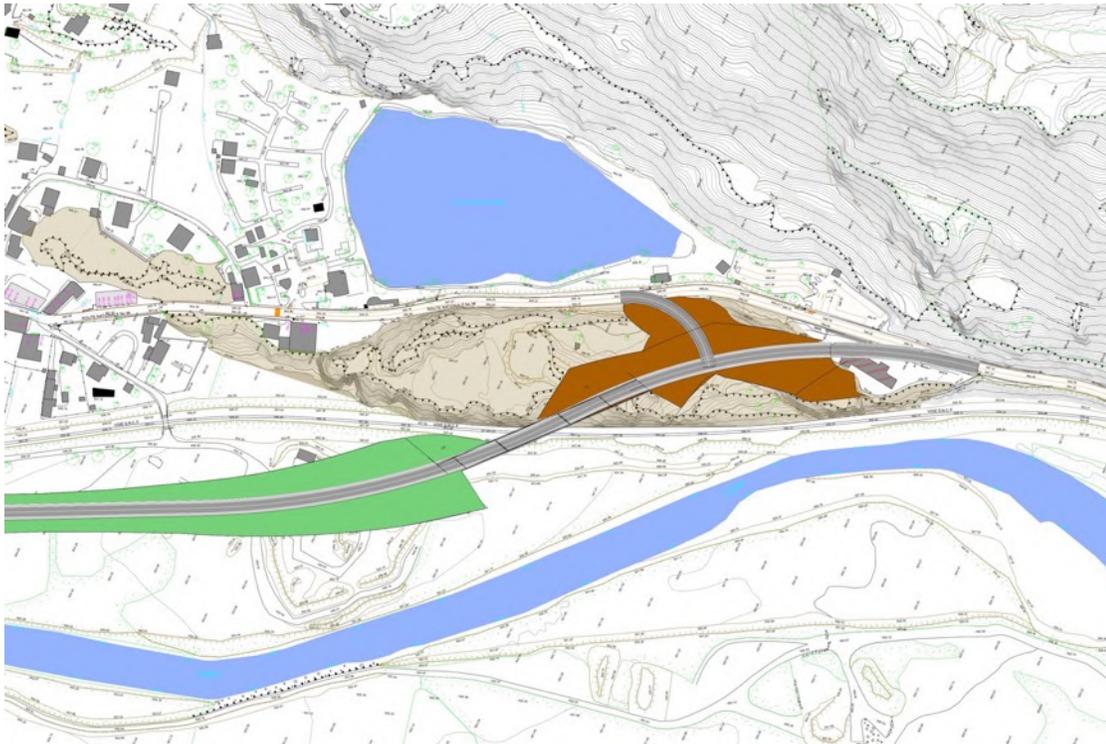
Déviation Durance voie ferrée courte – ouvrage sud



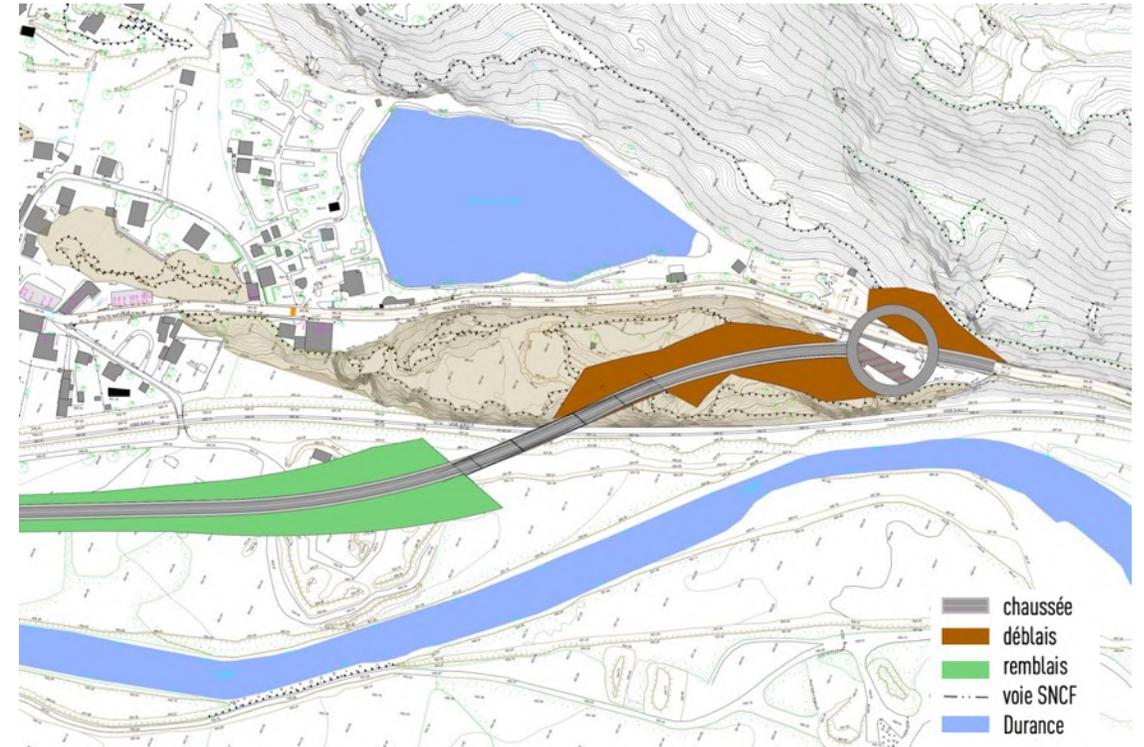
Variante 1 : déviation

Déviat ion Durance voie ferrée courte – 2 options de raccordement sud

Carrefour en T



Giratoire



Nota : à la demande de la municipalité, en fonction de la variante retenue, un raccordement plus au sud du carrefour en T pour faciliter l'accès au parking du lac pourra être étudié ultérieurement avec l'avancée des études

Variante 1 : déviation

Déviation Durance voie ferrée courte – insertion paysagère



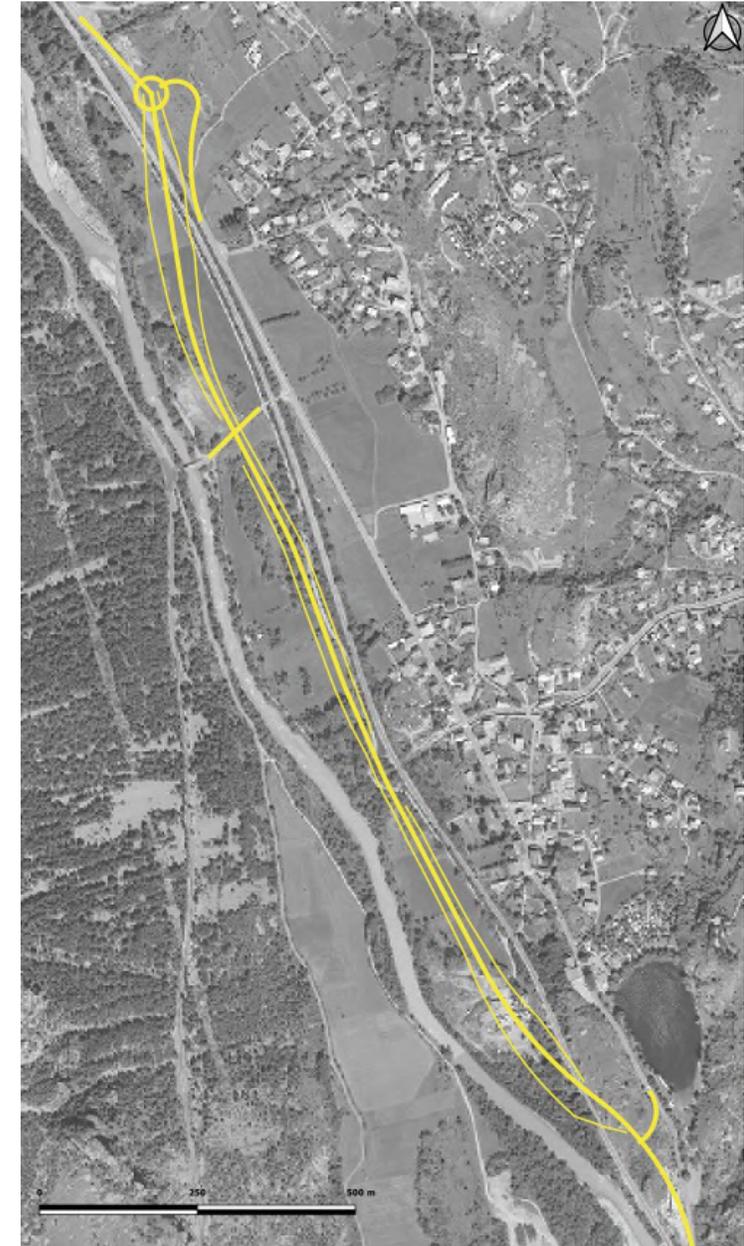
Entrée Nord avec l'ouvrage d'art porté – hauteur 35 m - porté : 150m

Variante 2 :

Déviation Durance voie ferrée longue

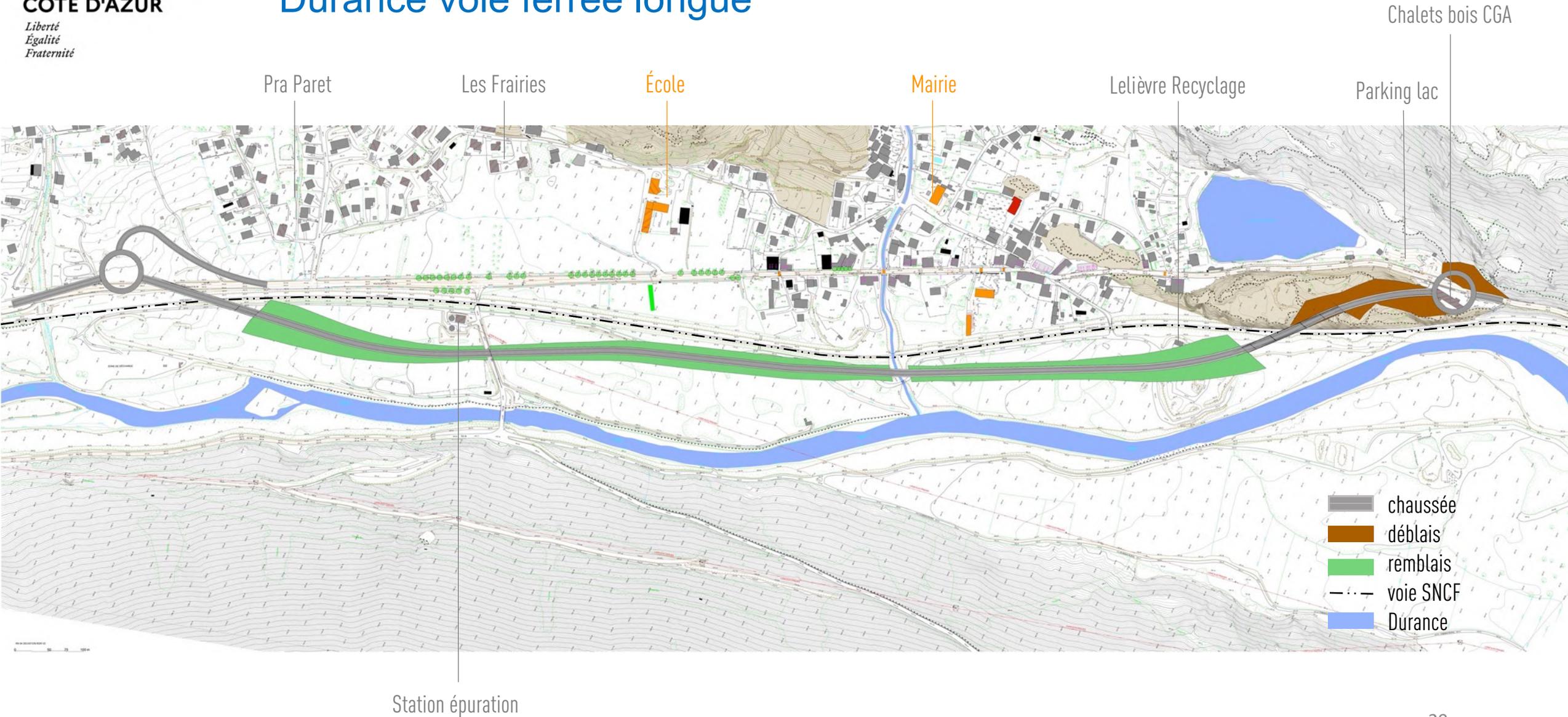
Principales caractéristiques

- Passage le long de la voie ferrée, de l'autre côté du village avec 2 ouvrages majeurs de franchissement de la voie ferrée
- « Traversée » de l'entreprise Lelièvre (= variante 1)
- Raccordement à la RN94 existante :
 - Au nord, au niveau des Bonnaffés par un carrefour giratoire
 - Au Sud, au niveau de l'entreprise de chalets CGA par une traversée du rocher de la Calla (= variante 1)
- Rétablissement du carrefour avec la RD38 (Pont des Traverses)



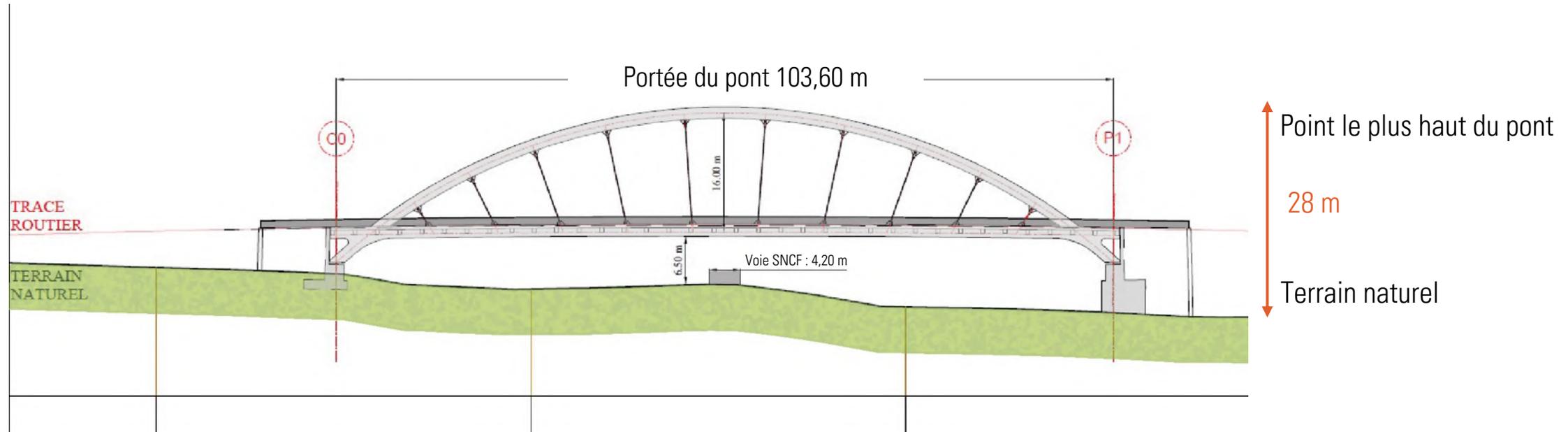
Variante 2 : déviation

Durance voie ferrée longue



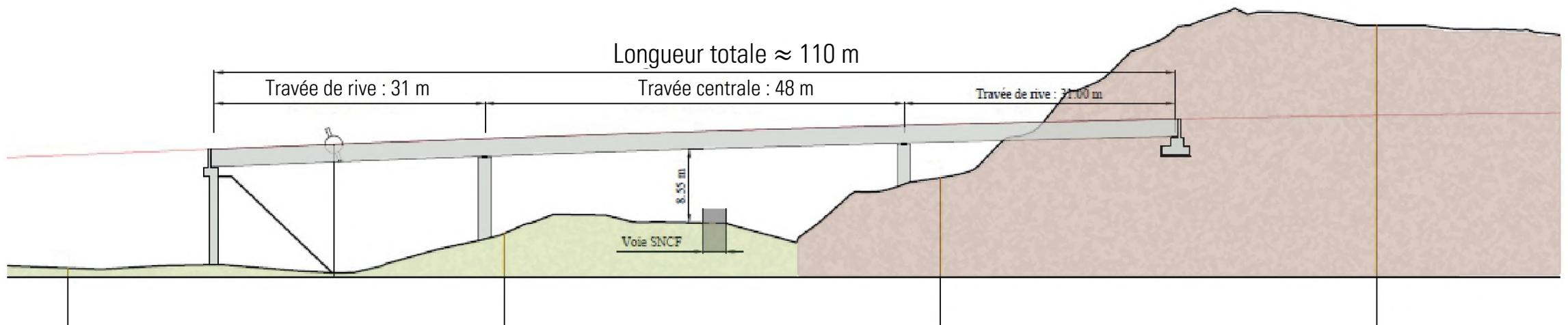
Variante 2

Durance voie ferrée longue – ouvrage nord



Variante 2

Durance voie ferrée longue – ouvrage sud



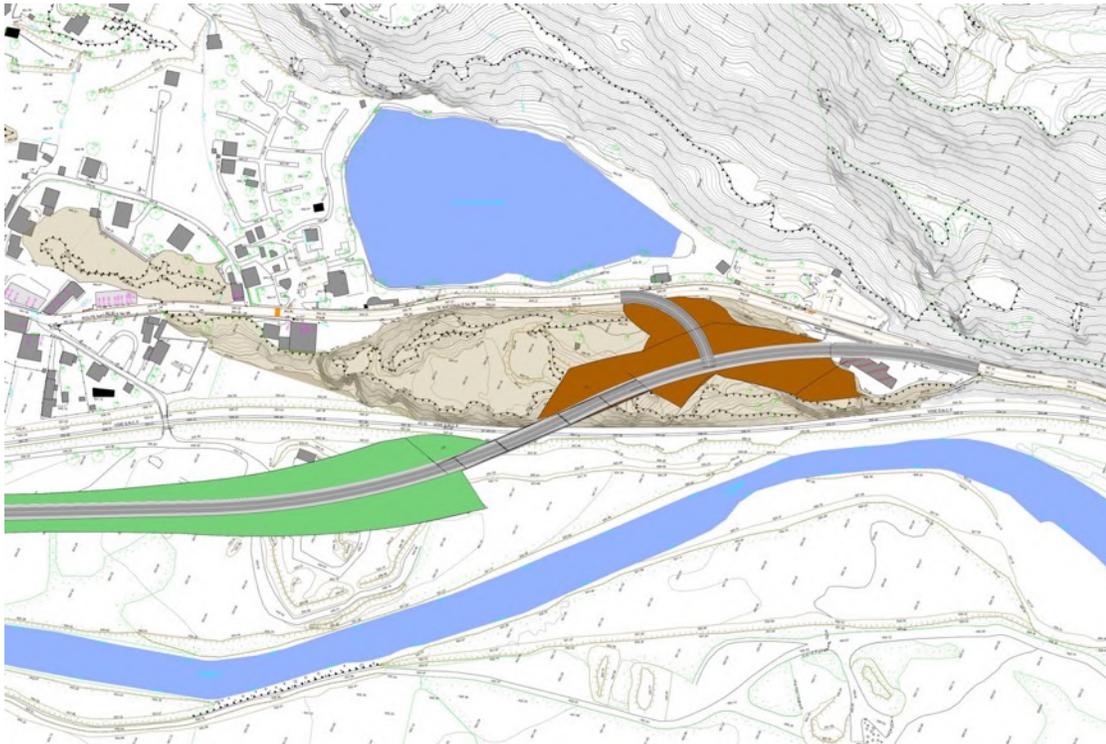
Précisions choix ouvrage d'art en traversée nord de voie ferrée

- Le maître d'œuvre recommande le choix d'un ouvrage type « bow-string » plutôt que « pont poutre » pour le franchissement nord de la voie ferrée
- Ce choix est lié :
 - À la portée des ouvrages (longueurs de franchissement) dépendant des contraintes de jumelage avec la voie ferrée pour l'implantation des appuis
 - Au respect du gabarit SNCF
 - Aux contraintes de raccordement au niveau des voies existantes et notamment la RN94
 - À l'insertion de l'ouvrage dans son environnement
- À titre informatif :
 - Épaisseur de tablier nécessaire : Bowstring \approx 1,5 à 2 m. - Pont poutre \approx 6 à 8 m.
 - Implique en cas de pont poutre de rehausser le niveau de la déviation pour maintenir le gabarit SNCF
 - Induit des talus plus importants et des conséquences sur les possibilités de raccordement

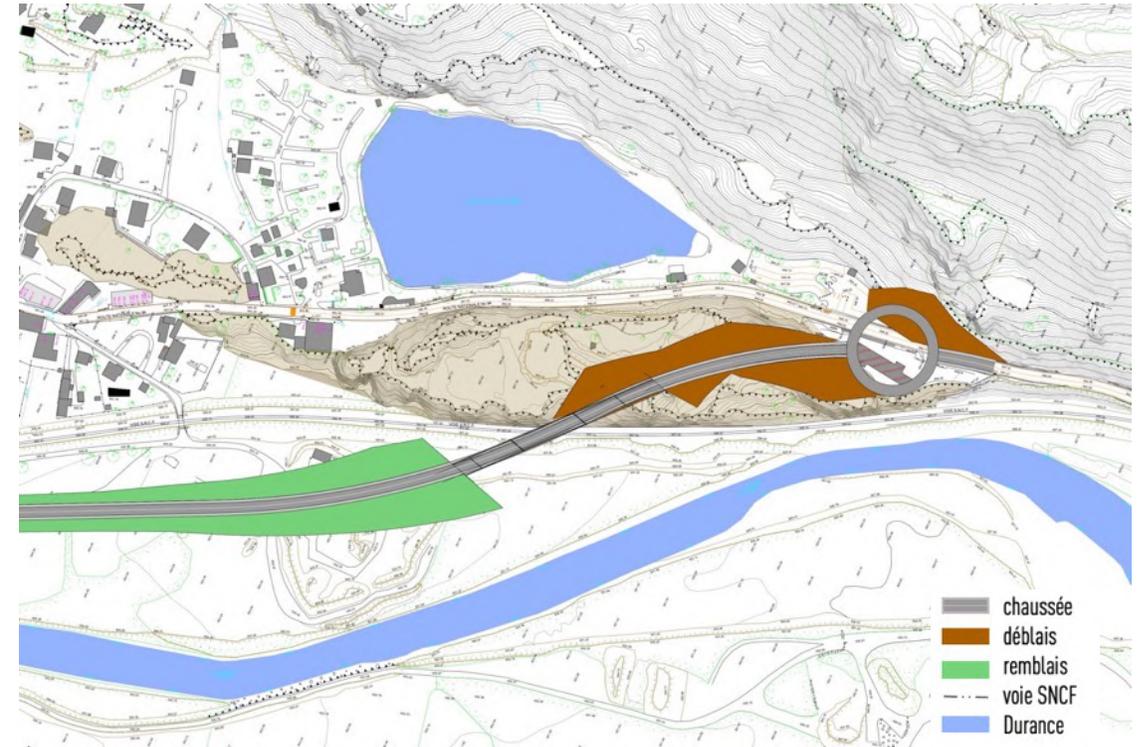
Variante 2 : déviation

Durance voie ferrée longue – 2 options de raccordement sud

Carrefour en T



Giratoire



Nota : à la demande de la municipalité, en fonction de la variante retenue, un raccordement plus au sud du carrefour en T pour faciliter l'accès au parking du lac pourra être étudié ultérieurement avec l'avancée des études

Variante 2 : déviation

Durance voie ferrée longue – insertion paysagère



Dimension ouvrage

Hauteur 28 m (point le plus haut)

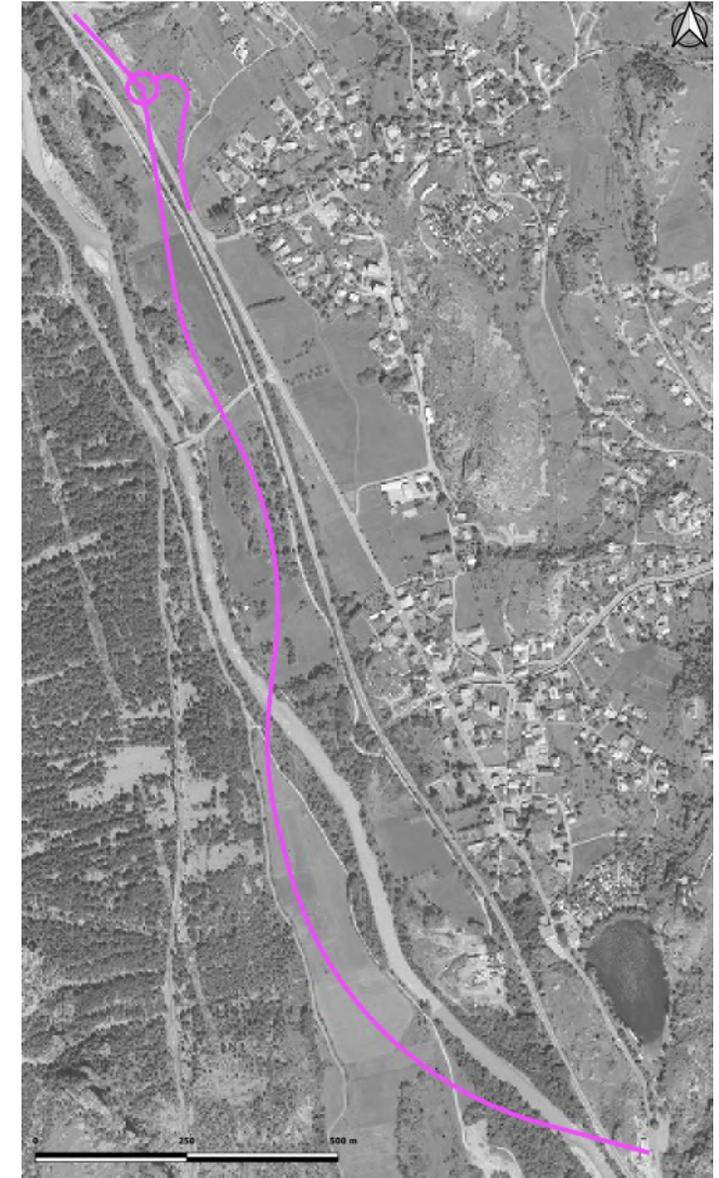
Hauteur 12 m (entre la plaine et le tablier du pont)

Variante 3

Déviatation plaine longue

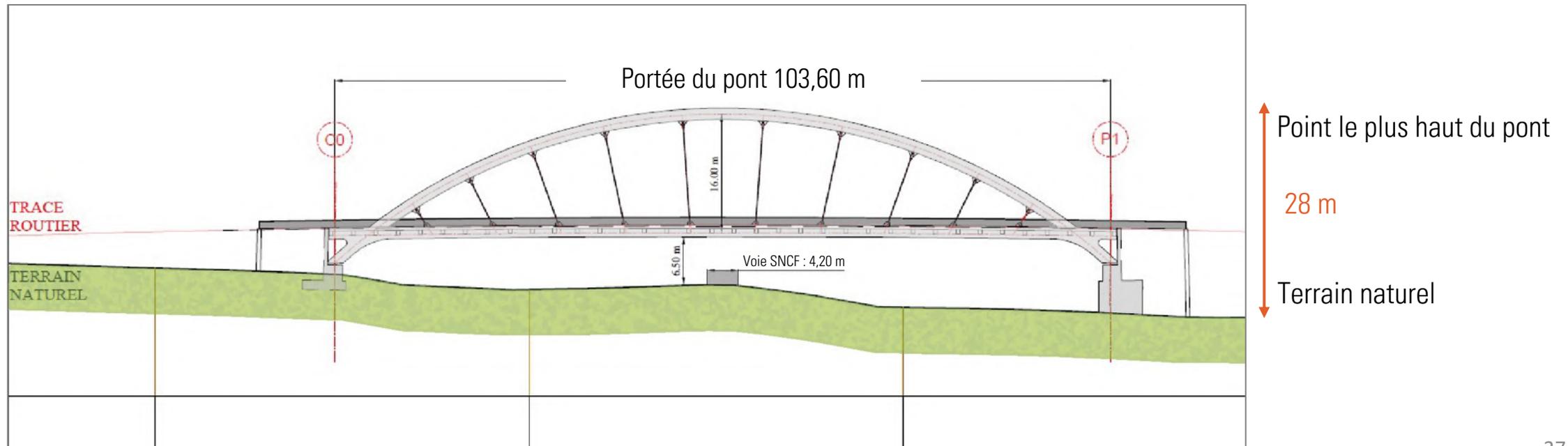
Principales caractéristiques

- Passage coté opposé de la Durance, avec 3 ouvrages majeurs de franchissement du cours d'eau et/ou de la voie ferrée
- Raccordement à la RN94 existante par carrefour giratoire :
 - Au Nord, au niveau des Bonnaffés par un carrefour giratoire (= variante 2)
 - Au Sud, par un carrefour giratoire au niveau de l'entreprise de chalets, en longeant le rocher de la Calla
- Rétablissement du carrefour avec la RD38 (= variante 2)



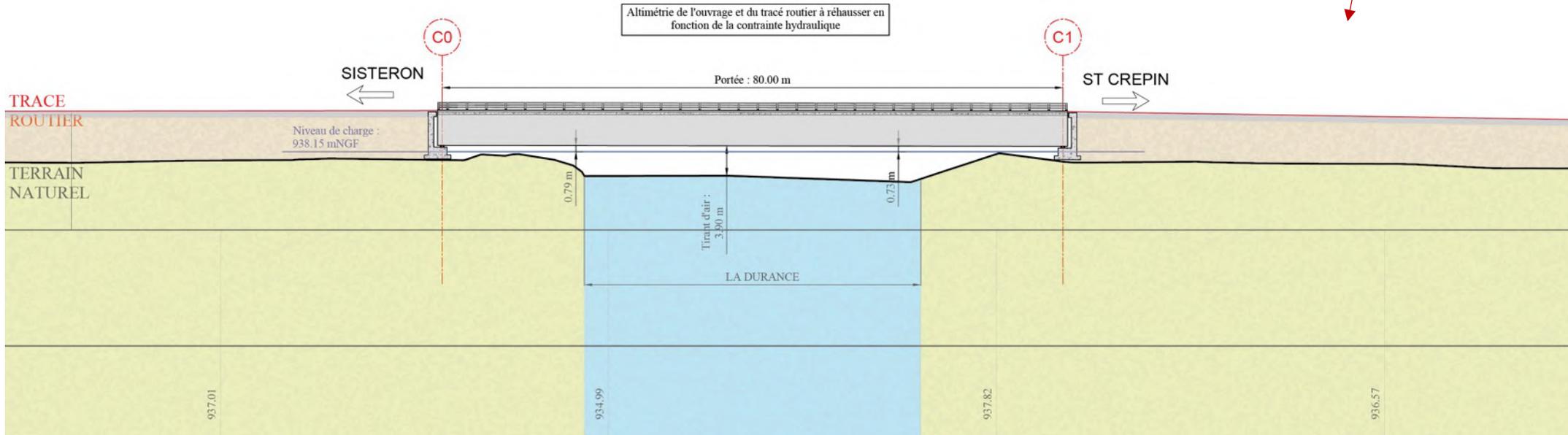
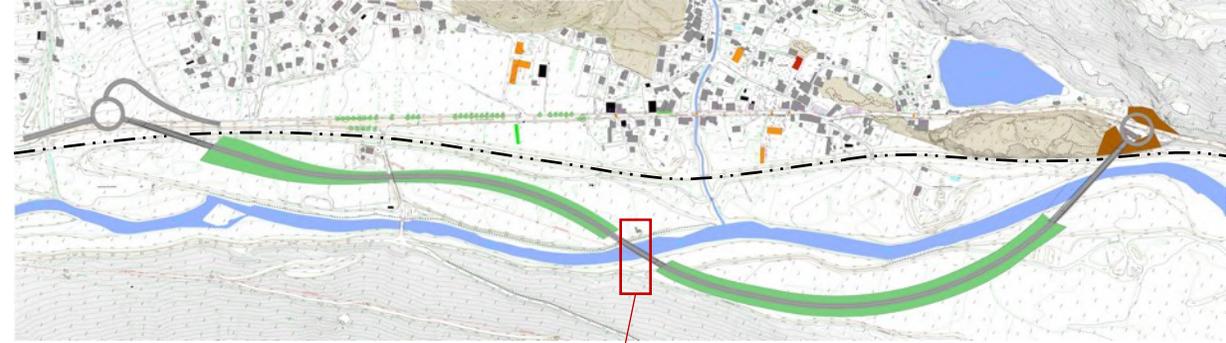
Variante 3

Déviatation plaine longue – ouvrage nord (identique variante 2)



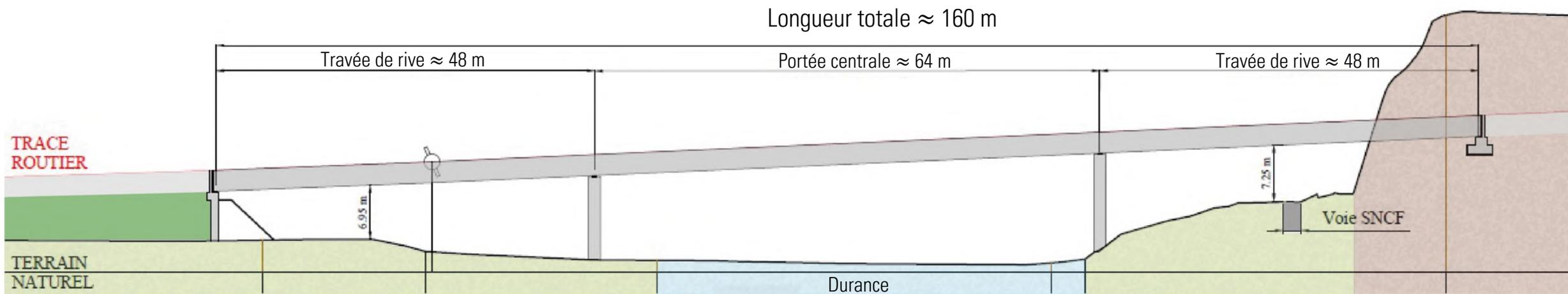
Variante 3

Déviatation plaine longue – ouvrage central



Variante 3

Déviatation plaine longue – ouvrage sud





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Variante 3

Déviation plaine longue

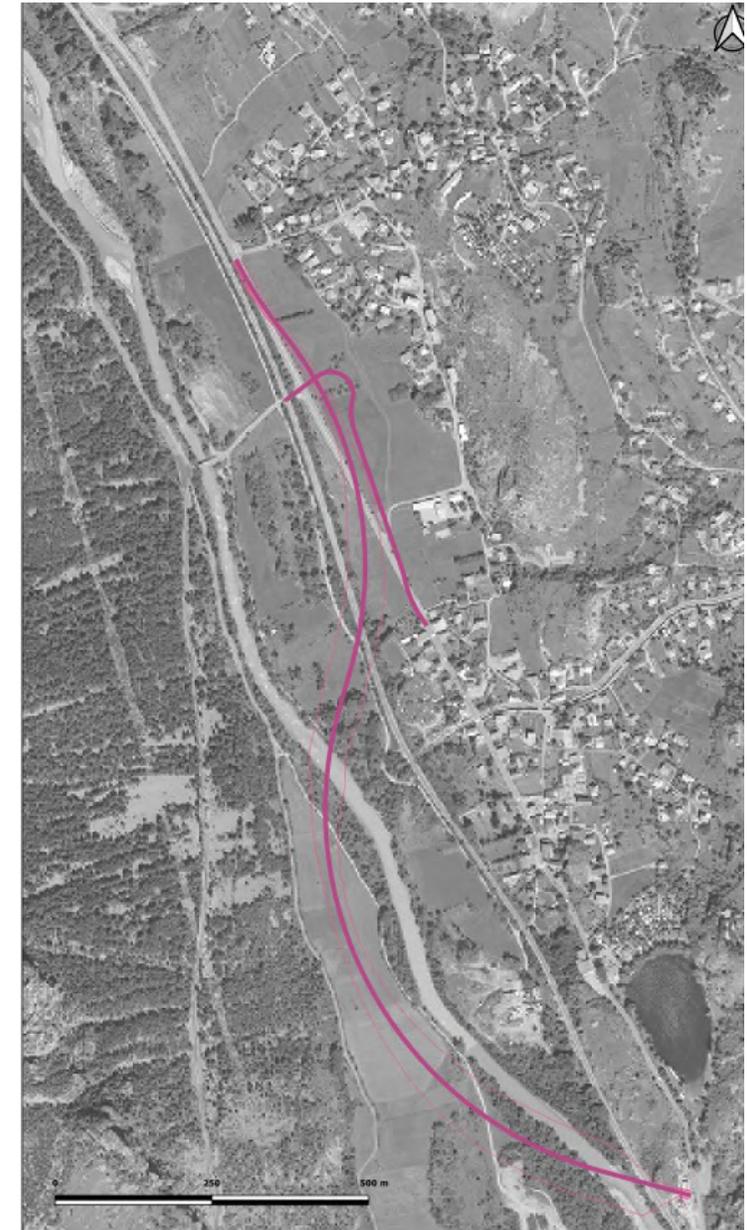


Variante 4

Déviations plaine courte

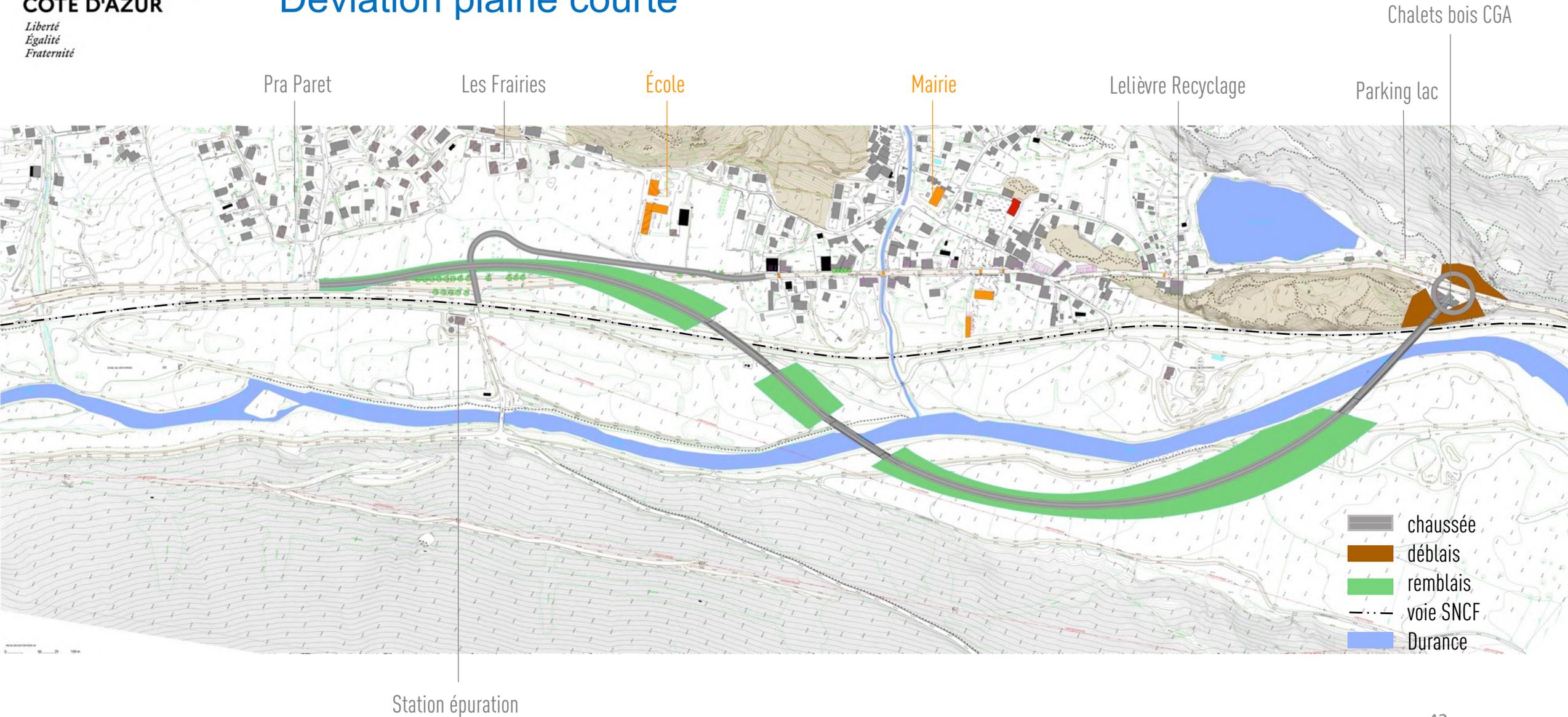
Principales caractéristiques

- Passage coté opposé de la Durance, avec 3 ouvrages majeurs de franchissement du cours d'eau et/ou de la voie ferrée
- Raccordement à la RN94 existante :
 - Au nord, au niveau de la RD38 (= variante 1)
 - Au Sud, par un carrefour giratoire au niveau de l'entreprise de chalets, en longeant le rocher de la Calla (= variante 3)



Variante 4

Déviatoin plaine courte



Variante 4

Déviaton plaine courte – ouvrage central



Portée 85 m

**TRACE
ROUTIER**

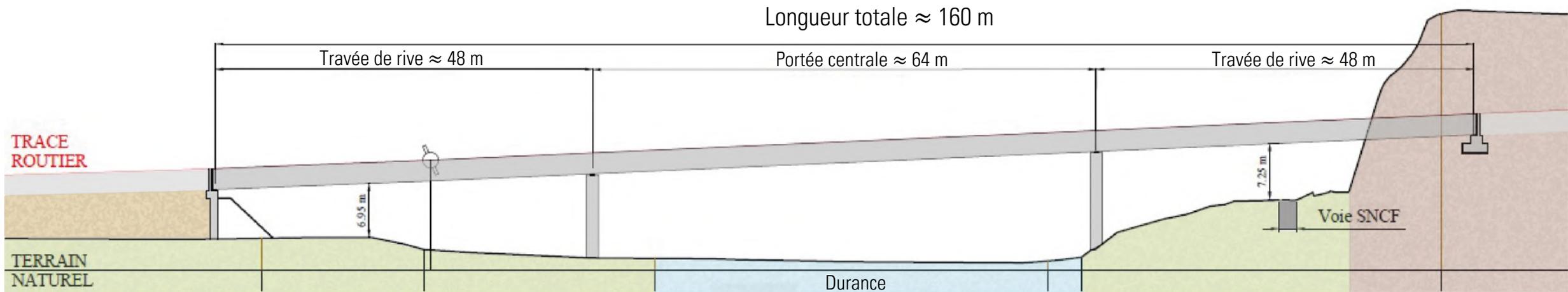
**TERRAIN
NATUREL**

Tirant d'air :
4,50 m

LA DURANCE

Variante 4

Déviaton plaine courte – ouvrage sud





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

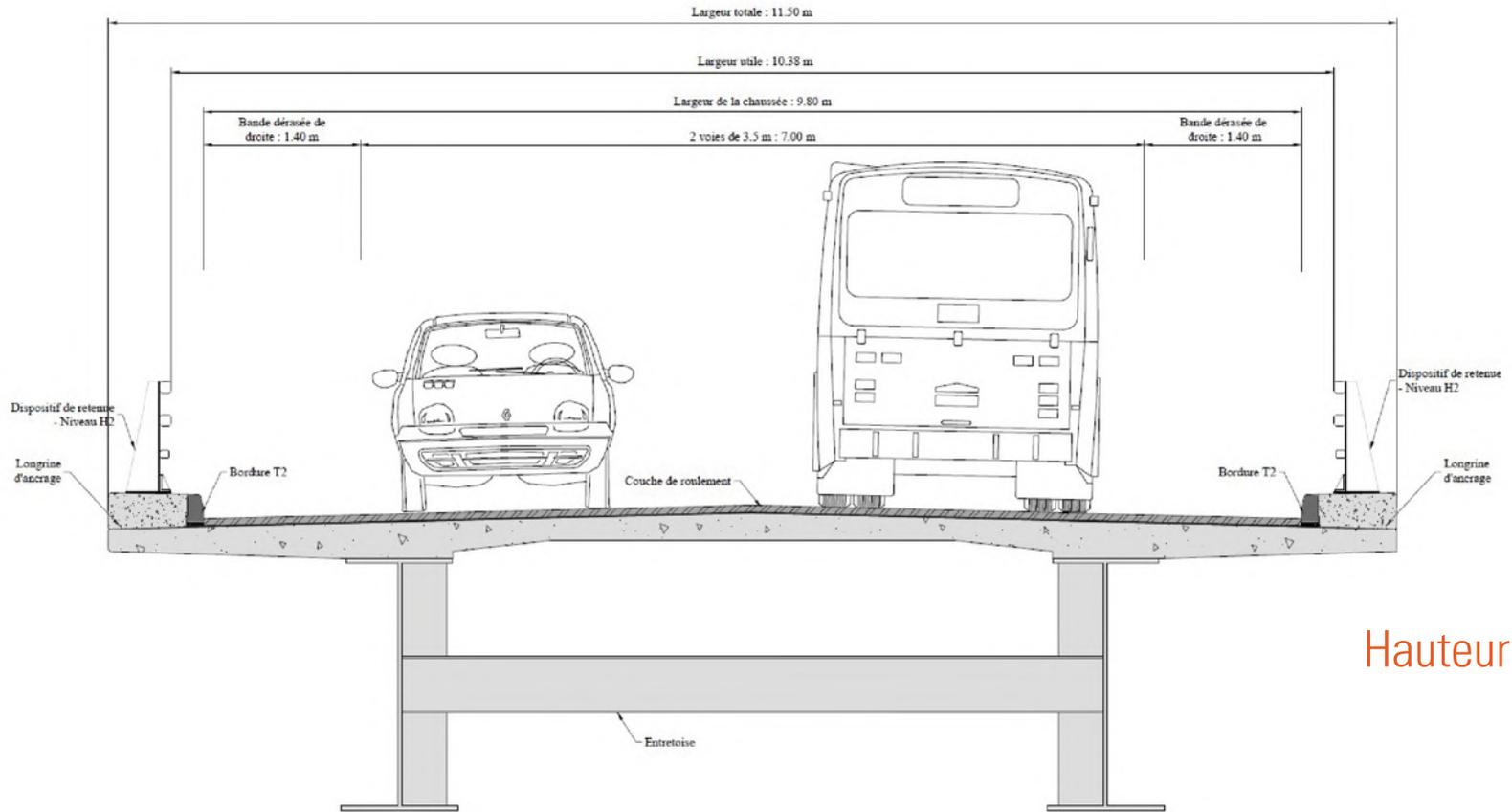
Variante 4

Déviation plaine courte



Variante 1, 2, 3 et 4

Dimensions – ouvrage sud pont poutre



↑ Tablier du pont
≈ 2,50 m à l'ouest du Rocher de la Calla
≈ 4,50 m en franchissement de Durance
↓ Terrain naturel / Durance

Déviations

Illustrations / références

Pont poutre pour traversée de la Durance





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Illustrations / intégration paysagère

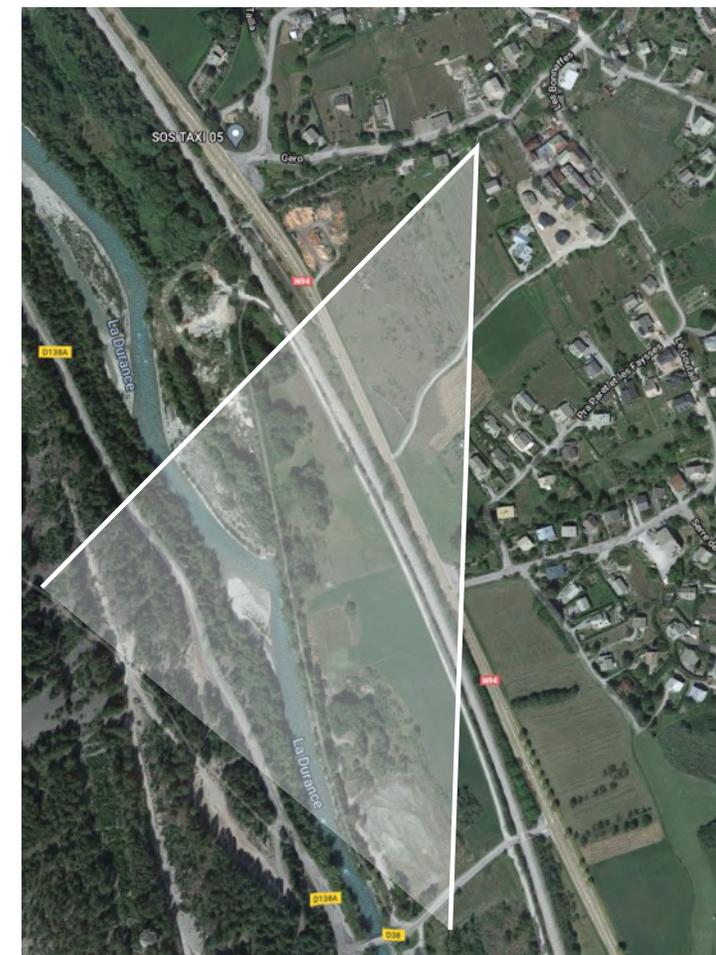
Vue depuis la sortie Nord du village – déviations courtes





Illustrations / intégration paysagère

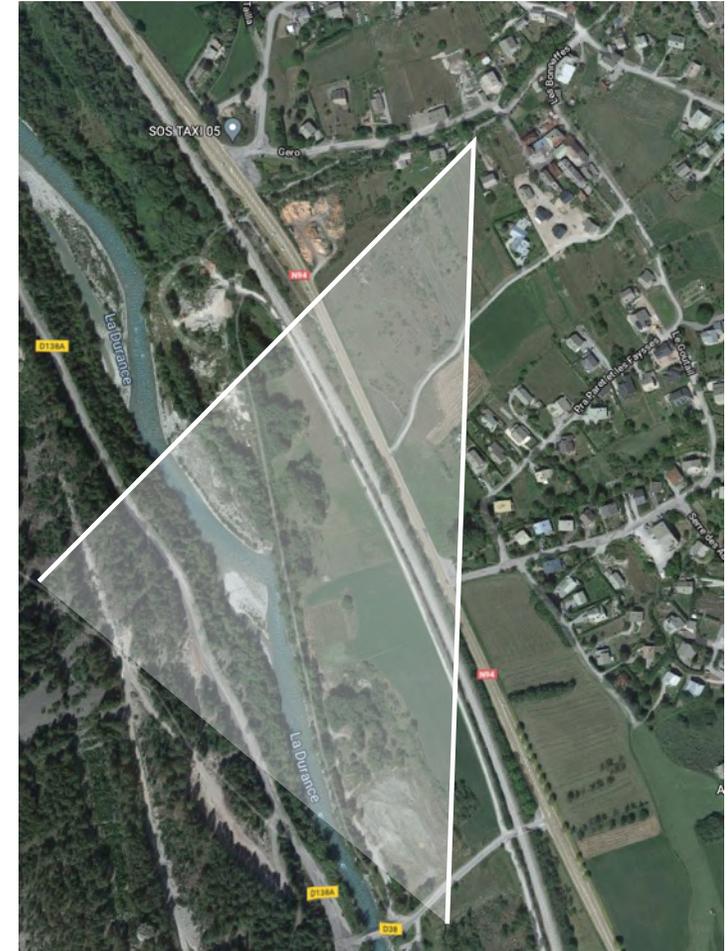
Vue depuis le pont des Bonnaffés vers le sud – état initial





Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis le pont des Bonnaffés vers le sud – déviations longues



Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis la plaine de Champcella – état initial



Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis la plaine de Champcella – déviations « Durance voie ferrée » courte et longue



Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis la plaine de Champcella – déviations « Plaine » courte et longue





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis l'entrée Sud – état initial





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis l'entrée Sud – déviation « Durance voie ferrée » courte (v1)
avec option carrefour en T





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis l'entrée Sud – déviation « Durance voie ferrée » longue (v2)
avec option rond-point





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis l'entrée Sud – déviation « Plaine » longue (v3)





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Illustrations / intégration paysagère

Vue depuis l'entrée Sud – déviation « Plaine » courte (v4)





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3.2 Aménagement sur place

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Retour atelier n°1 : variante aménagement sur place

Conditions de réussites

- **Bon écoulement de la circulation, en sécurité :** réduction de la vitesse, dispositifs incitatifs et punitifs
- **Limitation des nuisances sonores**
- **Amélioration de la qualité de l'air**
- **Développement du centre-bourg : commerces, habitat, environnement :**
 - Accueil touristique au niveau du lac
 - Développement des places de parkings
- **Renforcement des cheminements doux : piétons, vélos, poussettes**

Risques

- **Destruction, dégradation et ou abandon du bâti aux alentours de la RN**
- **Augmentation de la circulation :** agrandissement des stations de ski et développement tourisme vert
- **Augmentation des pollutions (toutes catégories)**
- **Aggravation de la vitesse et des nuisances sonores dans la ligne droite**
- **Impossibilité de réaliser les projets municipaux d'aménagement du centre-village : absence de qualité de vie**
- **Accentuation de la division du village**

Considérants généraux : intégration urbaine

Objectifs

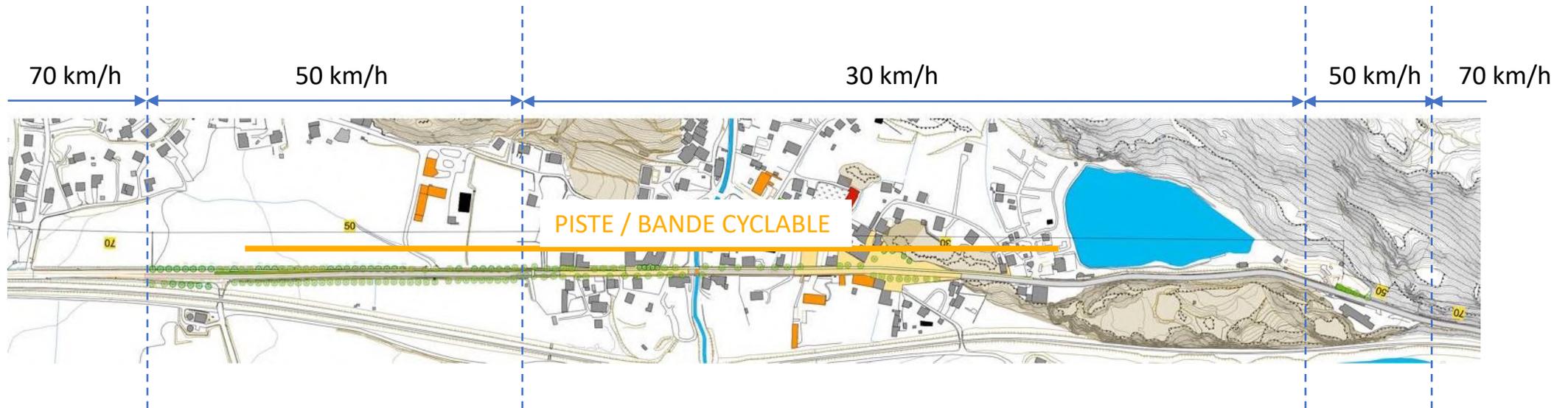
- Prendre en compte les différents usages et catégories d'usagers de la route
- Améliorer les conditions de sécurité des déplacements des différents usagers
- Apporter une meilleure lisibilité des « événements urbains » : intersections, réorganisation de l'espace et de la circulation
- Créer un lien entre les différents pôles de la commune
- Changer l'image de route nationale dans la traversée du village pour la lisibilité de la traversée, la sécurité et la vie villageoise

Considérants techniques

- **Données géométriques à prendre en compte**
 - Assurer le passage des poids lourds, bus, convois exceptionnels et agricoles
 - Assurer un cheminement piéton continu dans le centre du village et adapté (notamment aux PMR)
 - Assurer un itinéraire cyclable en fonction des besoins et les contraintes de circulation
 - Prévoir une dimension minimale de stationnement
- **Prise en compte de l'environnement de la RN94 :**
 - Fluidité du trafic / continuité des modes actifs sur la RN 94
 - Usages partagés de la traversée de la Roche de Rame entre les modes actifs (piétons, cycles, etc.) et l'automobile
 - Limitation de l'impact sur le bâti

Aménagement sur place

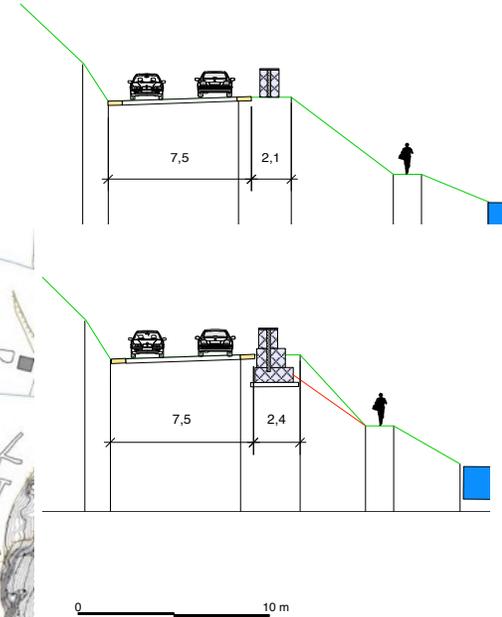
Vue d'ensemble



Aménagement sur place

Entrée de village Sud et abords du lac

- **Ajustement de comportements en traversée de zones habitées :**
 - Vitesse réduite à 70 km/h en amont de l'entrée de ville, réduction de vitesse à 30 km/h le long du lac
 - Habillage paysager alliant mobilier et végétal
 - 3** Renforcement du traitement de l'entrée de ville avec modification / sécurisation de l'entrée du parking du lac
- **Sécurité des usagers vulnérables et continuité entre les différents pôles de la ville :**
 - 2** Le long du lac : cheminement doux et séparation physique entre la route et le lac par un écran acoustique
 - Au nord du lac : création d'un trottoir à l'Est et cheminements cyclables
 - Sécurisation du passage piéton entre le parking prévu et le lac
- **Amélioration des conditions de circulation et de la sécurité routière :**
 - Maintien d'une largeur de chaussée autour de 6m-6m50 pour la gestion du trafic,
 - Bandes dérasées de 0,75 -1m de large en bord de chaussée
 - 1** Suppression des obstacles agressifs ou la protection dans la zone de sécurité de 4 m.



Aménagement sur place

Le Queyras / centre ancien

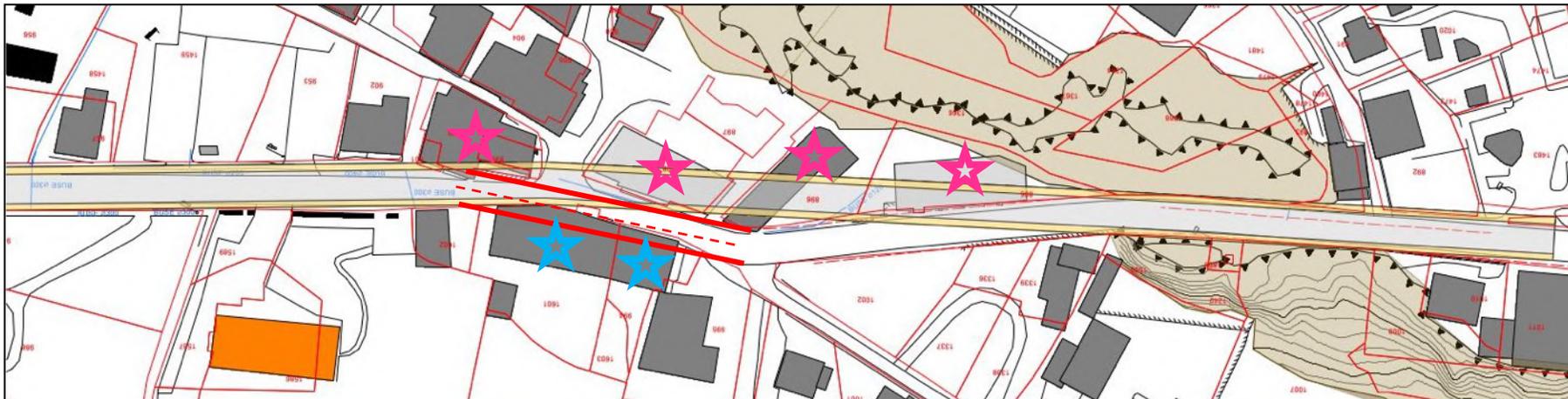
- **Maintien de la zone 30**
- **Mise en place d'un revêtement de chaussée différent de la partie courante**
- **Piste cyclable et trottoirs continus**
 1. Création de place de stationnements et zones plantations (lorsque l'emprise le permet) en interface entre le lac et le village
 2. Renfort de la promenade piétonne jusqu'à la mairie
 3. Mise en valeur du rocher / escalade comme annonce des loisirs communaux et caractéristiques emblématiques du village

Aménagement sur place

Traitement du goulot d'étranglement : option étudiée

Rectification du tracé de la RN94

- Élargissement de la voie permettant le croisement des véhicules à grands gabarits et la création de chemins modes doux de part et d'autres de la voie
- Impact sur le bâti avec démolition, suivant le tracé envisagé :
 - **Tracé en coude** : Tiers-lieu « maison des Croquignards » et immeuble associé
 - **Tracé droit** : 3 à 4 bâtiments (hôtel du lac, le « central », etc.)



- ★ Démolitions tracé en coude
- ★ Démolitions tracé droit

Aménagement sur place

Section Nord interurbaine



- **Vitesse réduite à 70 km/h à partir du carrefour de la RD338 et réduction de vitesse à 50 km/h à partir de la RD38**
- **Maintien de la chaussée en double sens** autour de 6m-6m50 de large
- **Liaison piste cyclable** séparée de la RN94 par une bande végétalisée et piste
- Amélioration des conditions de circulation et de la sécurité routière :
 - **Mise en place de bandes dérasées** de 1,75 -2m de large sur les secteurs où la vitesse > 50 km/h, « convertie » en bande cyclable lorsque la vitesse est réduite
 - **Suppression des obstacles agressifs** ou la protection dans la zone de sécurité de 4 m.
- Renforcement du traitement de l'entrée de ville : **création d'une chicane marquée au niveau du panneau d'entrée de ville** prolongement et complément des platanes
- **Suppression du carrefour avec le chemin d'accès aux Bonnaffés ou mise en sens unique** sortant de la RN94 et report sur les 2 voies amont et aval (RD338 et Pra Paret)

Aménagement sur place

Section Nord interurbaine



Vue entrée Nord avec l'alignement complété



Les arbres sont masqués pour présenter la piste cyclable isolé par une haie et ombragé jusqu'au lac

Temps d'échanges



**AVEZ-VOUS DES QUESTIONS RELATIVES
AUX VARIANTES D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉES ?**

PARTICIPANTS

Nous vous proposons de vous présenter lorsque vous prendrez la parole



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Travail en sous-groupe d'évaluation des variantes

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

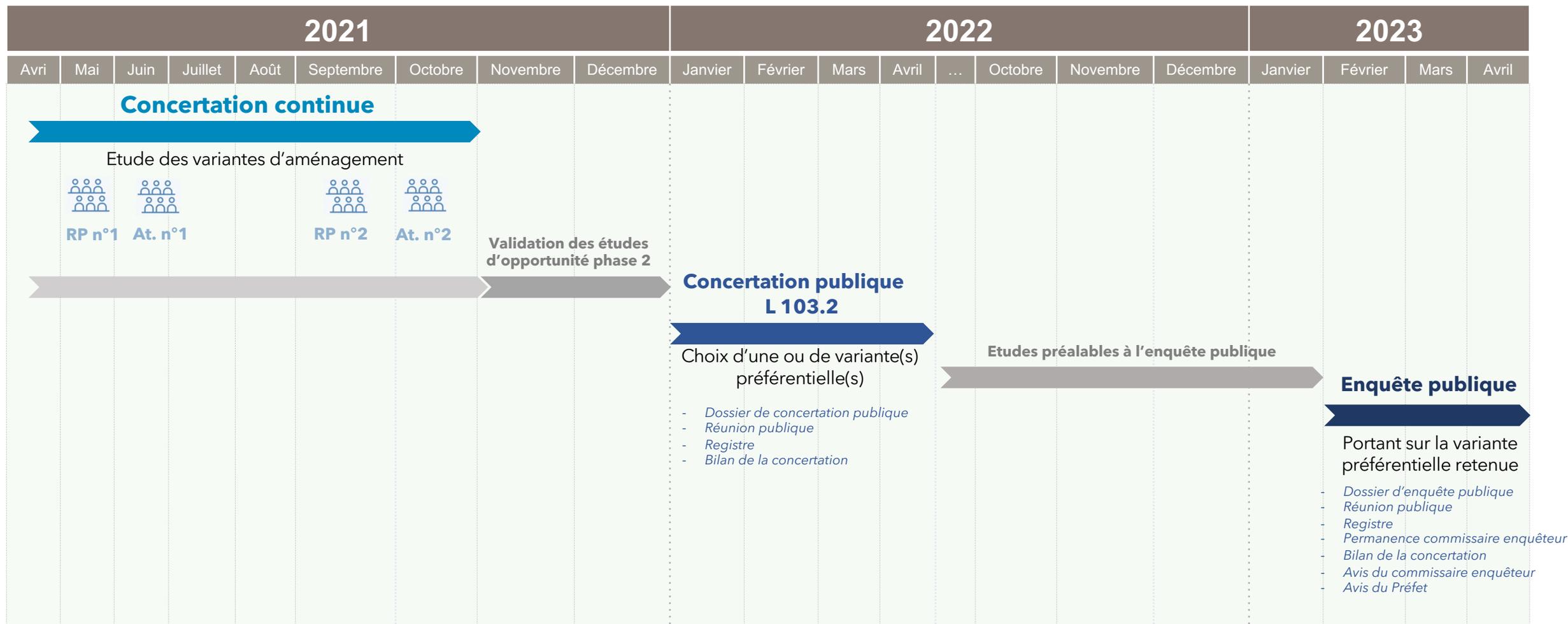
5. Suites

Suites



- **Rédaction d'une synthèse de la séance**
- **Poursuite du travail technique :**
 - Études techniques
 - Travail d'enrichissement / ajustement des variantes suite à la concertation continue
 - Préparation du dossier de concertation publique
- **Comité de suivi**
- **Concertation publique : 1^{er} trimestre 2022**

Calendrier de la concertation





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte-D'azur**

Service Transport Infrastructure Mobilité

Unité Maîtrise d'ouvrage, opérations routières

36, Boulevard des Dames – 13002 Marseille

Tél. 04 88 22 61 00

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**